

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

Département d'Ille et Vilaine

Séance du 5 juillet 2016

L'an deux mil seize, le cinq juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe, M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint, Mme HARDY Annick, M. CARRÉ Robert, Mme LEMOINE Christine, M. MONMARCHÉ Gilbert, Mme GUILLAUME Marie, M. SEVEGRAND David, M. NIVOLLE Bertrand, M. DELAUNAY Xavier.

Absentes excusées : Mme CHEVALIER Mireille, Mme GEST Céline, Mme BEREST Audrey.

Secrétaire de Séance : Mme LEMOINE Christine.

Date de convocation : 28 juin 2016

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2016 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. AMENAGEMENT RUE DE LA PLAGE - Appel d'offres – Subventions
2. AMENAGEMENT CANTINE MUNICIPALE - Appel d'offres
3. TARIFS CANTINE ET GARDERIE
4. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET
5. AIDE DU DEPARTEMENT REFORME RYTHMES SCOLAIRES
6. COMMUNAUTE DE COMMUNES : Compétence "petite enfance, enfance, jeunesse"
7. AVIS SUR ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET PERIMETRE DE FUSION
8. PANNEAUX d'AFFICHAGE DOMAINE PUBLIC MARITIME
9. INSTALLATION CAMERA SUR CHATEAU d'EAU
10. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n° 5-2016-1

TRAVAUX RUE DE LA PLAGES –DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a procédé le vendredi 1^{er} juillet 2016 à l'ouverture des plis du marché d'aménagement de la rue de la Plage. Sept offres ont été déposées. Le cabinet ATEC Ouest a vérifié et analysé ces offres, en fonction des critères établis par le règlement de consultation. Le classement des offres place l'entreprise EVEN SAS en tant qu'offre la plus économiquement avantageuse. Monsieur le Maire propose de retenir cette offre, d'un montant de 99 008.45 € HT.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de EVEN SAS pour l'aménagement de la rue de la Plage, pour un montant de 99 008.45 € HT. Monsieur le Maire est chargé de toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

D'autre part, Monsieur le Maire informe que pour la suite de ce dossier, le cabinet ATEC OUEST propose une mission complémentaire de suivi des travaux (Direction de l'Exécution des travaux et Assistance aux Opérations de réception), pour un montant forfaitaire de 3 500 € HT.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier une mission de maîtrise d'œuvre (DET – AOR) au cabinet ATEC OUEST, pour un montant de 3 500 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au titre des recettes provenant du produit des amendes de police avait été sollicitée en janvier 2016, pour la réalisation d'aménagements de sécurité rue de la Plage. Monsieur le Préfet propose l'attribution d'une somme de 5 100 € et il convient de faire état de l'acceptation de cette somme.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter la subvention de 5 100 €, pour la réalisation d'aménagements de sécurité rue de la Plage.**
- **s'engage à faire exécuter ces travaux dans les meilleurs délais.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la rue de la Plage sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du département au titre du Fonds de Solidarité Territoriale, à hauteur de 32.2 %.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide de réaliser l'aménagement de la rue de la Plage.**
- **approuve le plan de financement suivant :**

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES		H.T.
Travaux	Travaux de voirie	99 008.45 €
	Effacement de réseaux	24 020.00 €
Honoraires	maîtrise d'œuvre	7 000.00 €
	TOTAL	130 028.45 €
RECETTES		
	Subvention Etat (réserve parlementaire)	15 000.00 €
	Subvention Conseil Général	41 869.16 €
	Subvention amendes de police	5 100.00 €
	Fonds propres	68 059.29 €
	TOTAL	130 028.45 €

- charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, au titre du FST (Fonds de solidarité territoriale).
- charge Monsieur le Maire de toutes démarches relatives à ce dossier.

Délibération n° 5-2016-2

AMENAGEMENT CANTINE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les documents relatifs à ce dossier n'ont été déposés en mairie que ce jour, en fin d'après-midi, et qu'il n'a pas été possible d'en faire une analyse précise avant cette réunion. Il propose de réunir une commission de travail le mardi 12 juillet à 18 heures. Ce dossier sera représenté lors d'une nouvelle séance du Conseil Municipal, le jeudi 21 juillet.

Délibération n° 5-2016-3

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire, et il propose de ne pas les augmenter.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2016-2017, qui restent fixés ainsi qu'il suit :

- Tarif de la cantine : 2.40 € par repas.
- Tarif pour les repas occasionnels, d'enfants présents sans que la famille ait prévenu dans les délais : 3 € par repas.
- Tarifs de la garderie :
 - Forfait mensuel matin et/ou forfait mensuel soir : 18 €
 - Tarif à l'unité : 1.30 €

Délibération n°5-2016-4

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre le paiement de dépenses, il convient de prévoir des décisions modificatives au budget communal.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT							
Article	Opération	Intitulé	Montant	Article	Opération	Intitulé	Montant
2315 opération 128	Cimetière	Construction	4 443 €	021		Virement de la section de fonctionnement	4 443 €
TOTAL INVESTISSEMENT			4 443 €				4 443 €
FONCTIONNEMENT							
Article	Intitulé		Montant	Article	Intitulé		Montant
66111	Intérêts des emprunts		7 000 €	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		4 443 €
023	Virement à la section d'investissement		4 443€	74121	Dotation de solidarité rurale		7 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			11 443 €				11 443 €

Délibération n°5-2016-5

AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES 2015-2016

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la décision prise par le Conseil départemental d'Ille et Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Cherrueix, et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Cherrueix ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 75 élèves résidant à Cherrueix sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Éducation Nationale au 24 septembre 2015 (cf. tableaux joints en annexe)

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Délibération n° 5-2016-6

MODIFICATION DES STATUTS - Compétence « petite enfance, enfance, jeunesse »

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 avril 2015 portant statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel,

VU la délibération n°15-115 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2015 portant un avis favorable sur le projet de SDCI,

CONSIDÉRANT en l'espèce, que dans le cadre du SDCI, la Communauté de communes Baie du Mont Saint Michel et la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel vont fusionner au 1^{er} janvier 2017,

CONSIDÉRANT la réflexion menée par la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne depuis près d'un an concernant la compétence « petite-enfance, enfance, jeunesse »,

CONSIDÉRANT que cette compétence figure au titre de compétences facultatives de la Communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel qui envisage de modifier ses statuts pour le 31 décembre 2016 en vue de l'intégrer au titre des compétences optionnelles dans le cadre du bloc « action sociale d'intérêt communautaire »,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne souhaite également modifier ses statuts pour le 31 décembre 2016 en vue d'intégrer cette compétence au titre des compétences optionnelles dans le cadre du bloc « action sociale d'intérêt communautaire », et ainsi anticiper, de ce fait, les effets du rapprochement entre les deux structures intercommunales,

Monsieur le Maire présente le contenu de cette compétence qu'il est proposé de transférer au 31 décembre 2016 :

- *« La petite-enfance : création, aménagement, entretien et gestion des multi-accueils, haltes-garderies et relais d'assistantes maternelles,*
- *L'enfance : création, aménagement, entretien et gestion des accueils de loisirs sans hébergement,*
- *La jeunesse : création, aménagement, entretien et gestion des espaces jeunes,*
- *La mise en œuvre du Dispositif de Réussite Educative initiée par la Ville de Dol de Bretagne, étendu à l'échelle communautaire ».*

Selon les orientations débattues lors des comités de pilotage, et au regard des réunions de travail à venir avec les adjoints/agents des communes, la politique « petite-enfance, enfance, jeunesse » pourrait se décliner ainsi sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne :

- Poursuite du soutien financier à l'association « Les Gnomes »,
- Création d'un relais d'assistantes maternelles,
- Mise en place d'une politique ALSH communautaire pendant les mercredi après-midi et les vacances scolaires,
- Mise en place d'une politique jeunesse communautaire (maintien des espaces-jeunes existants sur les communes),
- Mise en œuvre du Dispositif de Réussite Educative initié par la Ville de Dol de Bretagne, à l'échelle communautaire.

Ce transfert de compétence aura pour conséquences :

- le dessaisissement de la compétence « petite-enfance, enfance, jeunesse » des communes vers l'intercommunalité,
- la valorisation financière du transfert de la compétence : analyse du transfert de charges des communes vers l'intercommunalité, et impacts sur les reversements aux communes (attribution de compensation ou DSC),
- le transfert d'immobilisation, à savoir la mise à disposition des bâtiments communaux affectés aux activités transférées, et ce, à titre gratuit (article L.1321-1 et suivants du CGCT)
- le transfert des agents communaux affectés aux activités transférées à l'intercommunalité.

Conséquences et impacts qui restent à préciser et à acter au cours de l'année 2016.

Cette politique sera à harmoniser dans le cadre de l'EPCI fusionné avec les actions déjà menées actuellement par la Communauté de communes de la Baie du Mont-Saint-Michel / Porte de Bretagne.

En ayant délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Taillebois et Mme Chevalier), décide :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes au 31 décembre 2016 afin de faire figurer la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » au titre des compétences optionnelles dans le cadre du bloc « action sociale d'intérêt communautaire », à savoir :
 - « ☞ *La petite-enfance : création, aménagement, entretien et gestion des multi-accueils, haltes-garderies et relais d'assistantes maternelles,*
 - ☞ *L'enfance : création, aménagement, entretien et gestion des accueils de loisirs sans hébergement,*
 - ☞ *La jeunesse : création, aménagement, entretien et gestion des espaces jeunes,*
 - ☞ *La mise en œuvre du Dispositif de Réussite Educative initiée par la Ville de Dol de Bretagne, étendu à l'échelle communautaire ».*
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

Délibération n° 5-2016-7

AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PERIMETRE DE FUSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté portant projet de périmètre de fusion entre :

- la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel,
- et la Communauté de Communes de la Baie du Mont-Saint-Michel – Porte de la Bretagne – Canton de Pleine Fougères,

vient d'être signé par Monsieur le Préfet et doit être soumis pour avis aux conseils municipaux intéressés.

Plusieurs Conseillers municipaux constatent que la décision a déjà été prise et qu'un avis n'est demandé qu'ultérieurement. Cette décision nous est imposée, il est difficile de s'y opposer aujourd'hui, d'autant que la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a validé cette fusion.

Le Conseil Municipal tient à rappeler qu'il n'est pas opposé à une fusion avec le canton de Pleine-Fougères, avec qui les relations de travail engagées depuis plusieurs mois sont agréables et constructives. Mais une majorité de conseillers municipaux regrettent la façon dont cette décision a été imposée aux deux communautés.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal exprime l'avis suivant sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion :

Absentions : 11 (Mme Wysocki, M. Taillebois, Mme Hardy, M. Carré, M. Monmarche, Mme Lemoine, M. Sevegrand, Mme Chevalier, M. Nivolle, Mme Guillaume, M. Delaunay)

Avis favorable : 2 (MM. Bourgeaux et Josse)

Délibération n° 5-2016-8

PANNEAU d'AFFICHAGE - DOMAINE PUBLIC MARITIME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point ne pourra pas être soumis au vote, le dossier du projet d'installation de panneaux "Pêche à pied de loisirs" étant remis en cause et devant être redéposé avec de nouvelles modalités. Monsieur le Maire exprime sa révolte de voir ce projet retardé alors que depuis des années on subit le reproche de manque de panneau d'information dans la Baie.

En effet, ce projet, qui fait l'objet depuis plusieurs années d'un travail en collaboration avec l'Agence des aires marines protégées, prévoyait l'implantation de panneaux d'information dans la baie, et notamment sur le domaine public maritime. Un permis d'aménager a été déposé en ce sens, et une mise à disposition du projet au public a été réalisée entre le 23 mai 2016 et le 6 juin 2016. Or, suite à cette mise à disposition, la DDTM émet un avis défavorable à une implantation sur le DPM et demande de relocaliser ces panneaux sur le domaine communal. Cette nouvelle implantation nécessite de reprendre la procédure à son début, avec dépôt d'un nouveau permis d'aménager et nouvelle mise à disposition au public.

Monsieur TAILLEBOIS se dit inquiet quant à la pérennité des possibilités de financement par l'Agence des aires marines protégées.

Le Conseil Municipal décide de présenter un nouveau dossier et de refaire une procédure complète.

Délibération n° 5-2016-9

CONVENTION INSTALLATION D'UNE CAMÉRA SUR LE CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut être envisagé la pose d'une caméra de type webcam sur le château d'eau, afin d'offrir sur internet une vue sur la grève et sur la baie. Ce projet a reçu un avis favorable du Syndicat Intercommunal des eaux de Beaufort, qui propose la signature d'une convention tripartite entre le syndicat, la commune, et la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.

Monsieur le Maire précise que l'achat et l'installation de cette caméra interviendront ultérieurement, après avis du Conseil municipal, et qu'il ne s'agit aujourd'hui que de signer cette convention afin que les conditions administratives soient remplies le moment voulu.

En ayant délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention à intervenir entre le Syndicat des eaux de Beaufort, la compagnie des eaux et de l'Ozone, et la commune, et jointe en annexe à la présente délibération.**
- **charge Monsieur le Maire de signer cette convention.**

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que la fusion des 2 communautés de communes va entraîner une nouvelle dénomination pour cette entité. Six noms ont été présélectionnés, et sont proposés à l'avis des conseillers Municipaux, sachant qu'il ne s'agit que d'avis ne liant pas l'EPCI :

- 1- Communauté de Communes (de la) Baie du Mont-Saint-Michel
- 2- Communauté de Communes baie du Mont-Saint-Michel – Côté Bretagne
- 3- Communauté de Communes Baie du Mont-Saint-Michel, Dol de Bretagne – Pleine-Fougères
- 4- Communauté de Communes du Pays de Dol – Baie du Mont-Saint-Michel
- 5- Communauté de Communes Dol-de-Bretagne/Pleine-Fougères Baie du Mont-Saint-Michel
- 6- Pays de Dol – Baie du Mont-Saint-Michel Communauté

La proposition n° 1 reçoit 8 avis favorables, la n° 2 en reçoit 3, et la proposition n° 4 en reçoit 1. Madame WYSOCKI s'abstient.

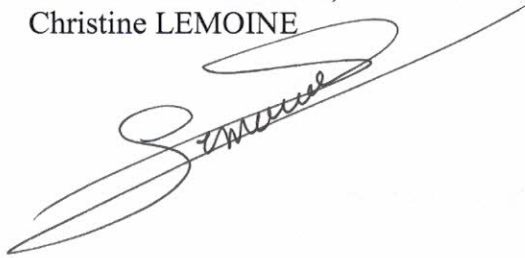
- Monsieur CARRÉ fait état de divers problèmes à la Larronnière :

- Le chemin allant du parking à la digue au Bec à l'Ane est envahi de ronces. Il serait souhaitable de les tailler.
- Sur la route qui part du Bec à l'Ane vers Mont-Dol, une ornière profonde nécessite d'être comblée.
- Sous les bancs de la digue, il y a beaucoup d'herbe haute. Il pourrait être envisagé d'y faire du béton.
- Les moutons sont depuis quelque temps parqués la nuit à proximité des maisons de La Larronnière, ce qui pose de gros problèmes d'odeurs. Monsieur le Maire répond que les services de l'Etat, de la Chambre d'agriculture et le responsable de l'AOC se sont réunis, avec le propriétaire des moutons, pour tenter de trouver une solution.
- Les conteneurs à ordures ménagères et ceux du tri sélectif à La Larronnière débordent souvent, notamment parce qu'ils sont utilisés à mauvais escient par les touristes. Ne pourrait-on pas mettre des poubelles individuelles ? Monsieur le Maire répond que la Communauté de Communes, et la commission de sécurité, refusent pour des raisons de sécurité des agents.



- Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement et de mise en sécurité à La Larronnière. Ce projet nécessite une étude, et une concertation avec les riverains. Il propose de confier cette étude au cabinet ATEC OUEST. Le Conseil municipal décide de confier cette mission (diagnostic, études préliminaires et étude de projet), au cabinet ATEC OUEST, pour un montant de 2 500 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La Secrétaire de séance,
Christine LEMOINE



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX



INDEX DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE

N°ordre	Date	Objet	Titre	Page du CR
05-2016-1	05.07.2016	1.1 Marchés Public s / 7.5 Subventions	Aménagement rue de la Plage – appel d'offres - subventions	
05-2016-3	05.07.2016	8.1 Enseignement	Tarifs cantine et garderie	
05-2016-4	05.07.2016	7.1 Décisions budgétaires	Décisions modificatives au budget	
05-2016-5	05.07.2016	8.1 Enseignement	Aide département rythmes scolaires	
05-2016-6	05.07.2016	5.7 Intercommunalité	Statuts communauté de Communes	
05-2016-7	05.07.2016	5.7 Intercommunalité	Périmètre fusion communautés de communes	
05-2016-8	05.07.2016	2.2 Actes relatifs au droit d'occupation des sols	Panneaux affichage – DPM	
05-2016-9	05.07.2016	9.1 Autres domaines de compétences des communes	Installation caméra sur château d'eau	

SIGNATURES

M. BOURGEAUX Jean-Luc, Maire	
M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint	
Mme WY SOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe	
M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint	
Mme HARDY Annick	
M. CARRÉ Robert	
M. MONMARCHÉ Gilbert	
Mme LEMOINE Christine	
Mme GEST Céline	Absente excusée
M. SEVEGRAND David	
Mme CHEVALIER Mireille	Absente excusée
M. NIVOLLE Bertrand	
Mme GUILLAUME Marie	
M. DELAUNAY Xavier	
Mme BEREST Audrey	Absente excusée